

A Madame Nicole SANQUER  
Ministre Education Nationale  
Polynésie Française

Ivry sur Seine, le 30 Aout 2015

Madame la Ministre,

Le SNASEN UNSA vous remercie de l'attention que vous avez portée aux préoccupations du Service social de l'Education Nationale de Polynésie lors de l'audience accordée en urgence le mercredi 19 Aout dernier en présence de Mme Diana YIENG KOW , représentante locale de l'UNSA éducation.

Comme convenu entre nous, ce courrier a pour objet de synthétiser par écrit l'ensemble des points abordés lors de ce rendez-vous afin d'y donner une suite la plus favorable possible dans les prochains mois.

Le service social auprès des élèves de Polynésie Française regroupe actuellement une dizaine de collègues très sollicitées dans les établissements du secondaire au regard des nombreuses problématiques sociales rencontrées par le public accompagné et leurs familles. J'ai pu appréhender lors de visites d'établissements scolaires en quoi les spécificités locales influençaient la nature du travail quotidien (insularité, grande précarité sociale, jeunesse fragilisée...)

La surcharge de travail et les conditions d'exercice mettent aujourd'hui en péril la santé des personnels sociaux qui manifestent des signes de souffrance au travail, entre autre leur insatisfaction de ne pas assurer la qualité du service rendue dans de telles conditions.

Le SNASEN UNSA porte l'urgence de créations de postes pour soulager la charge de travail des collègues en exercice, conforter les interventions sociales en éducation prioritaire, assurer les besoins de service social dans tous les établissements qui en ont besoin.

Le SNASEN UNSA a appris que le service social était confié à des personnels « faisant fonction » dans deux établissements (FAAA et RAIATEA). Il rappelle avec force que la profession d'assistant de service social est une profession réglementée qui exige l'obtention du diplôme d'Etat pour l'exercer. Il y a donc urgence à régulariser cette situation en confiant l'exercice des missions de service social à des professionnels diplômés comme l'exige la loi.

L'exercice des missions de service social exige par ailleurs un cadre d'exercice et un soutien technique (projet de service inscrit dans la politique sociale ministérielle, échanges de pratiques, soutien professionnel, expertise sociale, organisation du service) qui manquent cruellement aujourd'hui aux collègues qui souffrent d'isolement dans leurs établissements.

Vous avez évoqué l'idée de confier au proviseur vie scolaire la responsabilité de ce service, éventuellement secondé par un conseiller technique de service social à même d'apporter toute la dimension nécessaire à la politique sociale ministérielle que vous envisagez de mener.

Le SNASEN UNSA observe également que votre ministère ne bénéficie d'aucun moyen humain en matière de politique sociale envers les nombreux personnels qui exercent dans les écoles et EPLE, enseignants ou non enseignants. Les chefs d'établissements, les inspecteurs primaires, les services de la direction des ressources humaines doivent être bien démunis devant la détresse sociale des agents, mettant en péril leur équilibre personnel mais aussi leur investissement professionnel.

Le SNASEN UNSA défend de longue date la complémentarité des politiques sociales en faveur des élèves et des personnels, le bien être des uns influençant le bien être des autres dans le cadre d'un climat scolaire apaisé.

C'est la raison pour laquelle le SNASEN UNSA vous suggère d'envisager la création d'un poste de conseiller technique de service social qui pourrait cumuler les missions de conseil social en faveur des élèves et des personnels au sein de votre ministère.

Enfin, le SNASEN UNSA s'étonne que les collègues exerçant des missions itinérantes (intervention sur plusieurs établissements, travail en réseau, ..) ne bénéficient pas de remboursement des frais de déplacement professionnels comme la réglementation le prévoit. Nous vous remercions de bien vouloir remédier à cet oubli auprès des collègues qui pourraient prétendre à ses remboursements. Il semble nécessaire que les visites à domicile effectuées dans le cadre de leurs missions soient prioritairement assurées, quand c'est possible, en utilisant le véhicule de l'établissement et cela pour des raisons évidentes de sécurité.

Partageant lors de l'entretien la majorité des constats rappelés ci-dessus, vous m'avez assuré de votre volonté de développer une politique sociale ambitieuse au sein de votre ministère

Nos efforts respectifs auprès de l'administration française d'une part, de votre gouvernement d'autre part, devraient permettre, je l'espère, d'obtenir les moyens nécessaires à la mise en œuvre de cette politique.

Veillez agréer, Madame la ministre, l'expression de mes très sincères salutations distinguées

La secrétaire générale

M. WECKSTEEN